

Les 35 heures et la loi du 20.08.2008

L'exemple de Paris 19 Pdc

Vendredi 3 octobre, l'ensemble des syndicats représentatifs sur Paris 19 Pdc était convié à la séance de signature du projet d'accord portant sur l'uniformisation des fins de service comme le veut la nouvelle loi sur l'organisation du temps de travail. Aucun syndicat n'ayant signé, le projet d'accord est caduc et donc rangé dans un tiroir.

● Ce qui se passe maintenant

La Direction locale annule certaines avancées obtenues au moment de la grève du 9 septembre dernier :

- ❑ Mise en place de la nouvelle organisation au plus tard le **19 janvier 2009** (au lieu du 17.11.2008)
- ❑ Promotion des candidats retenus aux différentes RAP à la mise en place de la nouvelle réorg
- ❑ Application des fins de service à horaires variables soit 13h00 les semaines à 6 jours et 13h23 les semaines à 5 et 4 jours
- ❑ Prise de service pour les agents du tri cédex à 5h30 (au lieu de 6 heures)
- ❑ La compensation pour changement de régime de travail (2 RC) est mise entre parenthèse

● La Direction locale a maintenant les mains libres !

Comme on dit, la balle est dans le camp de la Direction de Paris 19. N'étant plus liée par un accord, elle peut faire ce qu'elle veut. **Pas question pour elle de renégocier la réorg !** Ceux qui pensaient le contraire en seront pour leurs frais. **De même, le report en janvier de la réorg n'ouvrira droit à aucune indemnité particulière pour les promus contrairement à ce que certains ont pu annoncer ou laissent entendre....**

● Que voulons nous réellement ?

La CFDT était prête à signer un accord local portant sur l'uniformisation des fins de service et uniquement sur cet aspect comme cela était stipulé en préambule du projet d'accord. C'était simple mais c'est devenu une affaire compliquée à partir du moment où certains syndicats ont fait le choix de s'appuyer sur la loi sur le temps de travail pour remettre en cause par le juridique toute la réorg. **C'est leur droit mais cette stratégie comporte un risque énorme : celui de voir la Direction locale radicaliser son discours et son attitude comme le fait La Poste partout ailleurs et comme n'importe quelle entreprise.... privée.**

Déplacer le combat syndical vers le juridique, c'est la garantie de se faire une publicité médiatique importante. Mais est-ce bien dans l'intérêt des salariés ? On peut en mesurer le résultat, parfois catastrophique, dans certains bureaux de banlieue, notamment dans le 92, avec la mise en place des 35 heures sèches en 6 jours !

Au juridique, La Poste répond dorénavant par le juridique ! La DOTC Paris Nord convoque les syndicats le 23 octobre pour un 1^{er} CTP « relatif à la dénonciation de certains régimes de travail de Paris 19 Pdc ». Elle fait cela pour mieux avancer sur la future réorg et partant, mieux se protéger. Nous rentrons dès lors dans un engrenage où La Poste a tout à y gagner sous réserves qu'elle respecte les formes et nous, tout à y perdre ! **Est-ce vraiment cela que nous voulons à Paris 19 ?**

La CFDT déplore cette situation et souhaite replacer la négociation au cœur des processus de changement. Pour nous, les salariés doivent demeurer les principaux acteurs de ce changement. Car notre avenir ne doit pas nous échapper, il doit rester entre nos mains et surtout pas entre les mains des juristes !

La CFDT, c'est faire !